

FINLANDE

**Amnesty International adopte
des objecteurs de conscience
finlandais en tant que
prisonniers d'opinion et
demande leur libération
immédiate**

Index AI : EUR 20/01/99

Amnesty International a adopté en tant que prisonniers d'opinion six objecteurs de conscience finlandais, qui ont refusé d'accomplir un service civil de remplacement en raison du caractère punitif que revêt sa durée. L'Organisation appelle le gouvernement finlandais à les remettre immédiatement en liberté.

Amnesty International est préoccupée par le fait que, depuis l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur le service militaire, en 1998, la durée du service civil de remplacement (395 jours) représente plus du double de celle du service militaire normal (180 jours). Ces dispositions s'appliquent à plus de la moitié des appelés, qui optent pour un service civil de remplacement.

« Par sa longueur excessive, le service civil de remplacement présente un caractère punitif et discriminatoire à l'encontre des personnes qui choisissent de ne pas effectuer le service militaire pour des motifs de conscience, a déclaré Amnesty International. Une telle politique est inéquitable et incompatible avec les normes internationales relatives à l'objection de conscience. »

Le 2 novembre, l'organisation de défense des droits humains a écrit au ministre du Travail en se réjouissant des déclarations selon lesquelles les dispositions relatives au service civil en Finlande allaient être revues par le professeur Jukka Kekkonenhas. D'après les informations recueillies, ce réexamen devrait prendre en compte la question des droits

humains et inclure une étude comparative des systèmes en vigueur dans d'autres pays.

Les six prisonniers d'opinion qui, pour des motifs de conscience, ont contesté la durée du service civil de remplacement, ont tous été condamnés à une peine de 197 jours d'emprisonnement pour « *infraction à la législation relative au service civil* ». Amnesty International appelle le gouvernement finlandais à relâcher immédiatement les prisonniers dont les noms suivent, ainsi que tout autre objecteur de conscience qui serait actuellement incarcéré pour avoir refusé d'effectuer un service civil de remplacement :

- Tom André Kettunen, étudiant âgé de vingt ans, emprisonné depuis le 21 septembre 1999 ;
- Otso Kivekäs, étudiant âgé de vingt ans, incarcéré depuis le 19 octobre 1999 ;
- Nakke Leppänen, étudiant âgé de dix-neuf ans, emprisonné depuis le 11 octobre 1999 ;
- Otto Salin, étudiant âgé de dix-neuf ans, incarcéré depuis le 4 octobre 1999 ;
- Jukka Mikael Johansson, étudiant âgé de vingt ans, emprisonné depuis le 13 juillet 1999 ;
- Kim Ake, âgé de vingt ans, incarcéré depuis le 30 juin 1999. M

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 171 413 5566 ou consulter notre site web (<http://www.amnesty.org>).

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International